Accusé de réception en préfecture
001-210101598-20250605-2025-031-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2025

*Nombre de membres en exercice : **23***
*Nombre de présents : **20***
*Votants : **23** (A. Delalande a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat, D. Vaissaud a donné pouvoir à N. Chanut, O. Verne a donné pouvoir à F. Goyon)*

*Votes : Pour **23** – Contre **0** – Abstentions **0***

Date de convocation : 28 mai 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le cinq juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

***Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N, Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V. (arrivée à 20h10), Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.*

***Excusés** : Mme Verne O. (a donné pouvoir à Goyon F.), et MM. Delalande A.(a donné pouvoir à Renoud-Lyat C.) et Vaissaud D. (a donné pouvoir à Chanut N.*

***Secrétaire de séance** : Françoise Mendes*

Objet : Cession Chemin de Cerney

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 septembre 2024, la commune a convenu de céder une partie de la parcelle AK 150, renommée AK 150p, aux propriétaires de la parcelle AK 439, tout en conservant une bande le long de la voirie (partie en jaune sur le plan d'alignement joint à la présente délibération).

Après bornage des parcelles, Monsieur le Maire propose que la cession se fasse pour un montant de 8 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de cession de la parcelle,
AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour copie conforme
Le Maire

MAIRIE de FEILLENS (Ain)

Guy BILLOUDET
Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,